

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 10 décembre 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Edith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Ariane Tremblay, et du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 425-12-18

#### Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 426-12-18

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes

#### **Dépôt**

5. Dépôt du procès-verbal de correction PVC-001-18
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
7. Dépôt du registre de dons

#### **Suivi**

8. Suivi des correspondances
9. Mot du conseil municipal

#### **Règlements**

10. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 850-19 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2019*
11. Adoption du Règlement 831-18 - *Règlement régissant la garde des animaux domestiques, remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08*
12. Adoption du Règlement 832-18 - *Règlement encadrant l'usage du cannabis*
13. Adoption du Règlement 833-18 - *Règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)*

#### **Urbanisme**

14. Demande d'addenda au PIIA - Lot 5 584 420 - Rang St-Léon (construction zone de contrainte visuelle)
15. Demande de dérogation mineure - 35, rue Tremblay
16. Demande de dérogation mineure - 416, avenue Sainte-Brigitte
17. Autorisation de procéder à des travaux de remplacement d'une installation septique polluante, conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*

#### **Approvisionnement**

18. Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

#### **Travaux publics**

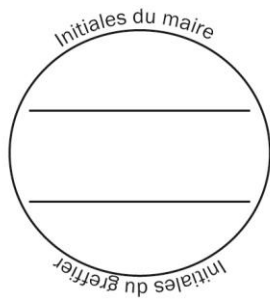
19. Acceptation des travaux réalisés en date du 22 novembre 2018 dans le cadre de la finalisation du « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4 »
20. Directive de paiement n° 4 - Charles-Auguste Fortier inc. (TECQ)

#### **Loisirs**

21. Demande de reconnaissance de la *Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval*

#### **Ressources humaines**

22. Nomination des lieutenants éligibles au sein du Service de la sécurité publique
23. Embauche de Mme Élise Pouliot à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

24. Confirmation d'emploi de Mme Vicky Lebrun, à titre d'agent de soutien administratif, temps plein, régulier
25. Désignation de M. Dany Dion, à titre de gestionnaire de formation associé dans le cadre de l'entente avec l'École nationale des pompiers de Québec

**Autorisation de signature**

N° de résolution ou annotations

26. Autorisation de dépôt de projet et désignation de signataire dans le cadre des programmes d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier - Acquisition de liseuses électroniques
27. Autorisation de dépôt de projet et désignation de signataire dans le cadre des programmes d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier - La littérature d'ici pour grands et petits
28. Autorisation de signature - Addenda 1 du protocole d'entente « Domaine de la Petite Europe, phase 1 »
29. Autorisation de signature - Contrat de service avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP) pour bibliothèque autonome associée
30. Autorisation de signature et dépôt d'une demande de subvention à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, volet 1 pour l'élaboration du Plan de sécurité civile
31. Autorisation de signature et de dépôt de demandes de subvention dans le cadre de la réalisation des projets du programme triennal d'immobilisations 2019,2020 et 2021

**Période de questions**

32. Période de questions

**Dispositions finales**

33. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 427-12-18 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018  
Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.**

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018;
- D'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

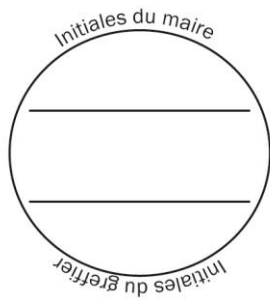
**ADOPTION DES COMPTES**

**4. 428-12-18 Adoption des comptes  
Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 7 décembre 2018, d'une somme de 842 530.13 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

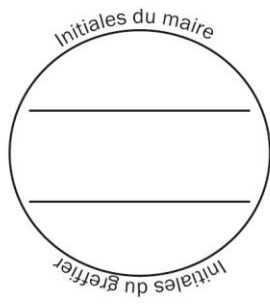
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE 2018</b>	
9223-0325 QC inc.	517.39 \$
Action Sentiers Lavallois	(5 279.40) \$
Adrénaline Sports	136.57 \$
Agritex	282.69 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	1 477.48 \$
Allen entrepreneur général inc.	589.82 \$
Amélie Dauphinois	26.00 \$
Andréa Pelletier	13.00 \$
Andréanne Sicotte-Martel	26.00 \$
Anne-Marie Pelletier	15.00 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 871.02 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	353.84 \$
Audrey Desgagné	35.00 \$
Audrey Girard	68.00 \$
Aux petits moteurs du Québec	1 091.61 \$
Bell Mobilité Cellulaire	879.90 \$
Béton sur mesure inc.	195.46 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

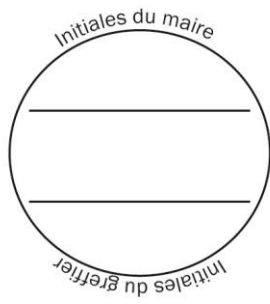
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	162.43 \$
Boivin & Gauvin Inc	1 504.38 \$
Bruno Perreault	580.00 \$
BZ INC.	3 064.08 \$
BZ TELECOM INC.	3 064.08 \$
C.A.F. Fortier excavation	249 061.11 \$
C.C.L. Formules d'affaires	768.95 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	11 663.79 \$
Canac	1 230.56 \$
Capital Propane inc.	1 091.51 \$
Caroline Soucy	200.00 \$
Carrières Québec Inc	12 278.67 \$
Cégep Ste-Foy	6 018.94 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	2 299.50 \$
Centre Hydraulique GMB inc.	275.82 \$
Charles Morissette	(227.00) \$
Cintas Canada Limitée	86.30 \$
Claire Charberet	18.13 \$
Claudia Lachance-Bussières	13.00 \$
Climpro	477.15 \$
Colbo	1 309.00 \$
COMBEQ	1 029.02 \$
Compass Minerals Canada Corp.	31 770.94 \$
CONFIAN	400.94 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	5 745.64 \$
Construction C.R.D. Inc.	197.73 \$
Construction C.R.D. inc.	41.61 \$
Construction CRD inc.	(1 000.00) \$
Costco american express	298.91 \$
Côté Fleury	28.10 \$
Création animation mascottes	511.64 \$
Dan électrique	798.93 \$
Daniel Lacroix	1 000.00 \$
Danny Hins	50.00 \$
Déneigement 24 / 24 inc	39 996.84 \$
Desharnais centre du camion	2 531.19 \$
Diane Vézina	13.00 \$
Dicom Express	41.50 \$
Distribution Michael Prévost	514.40 \$
Dominic Morin	52.49 \$
Dominic Morin	(56.24) \$
Du-So pièces d'auto inc.	9.03 \$
Dussault Gilles	450.00 \$
Emco Ltée	2 579.70 \$
Emmanuel Delly	100.00 \$
Employé # 226	62.08 \$
Employé # 229	108.79 \$
Employé # 232	31.72 \$
Employé # 311	175.39 \$
Employé # 423	38.73 \$
Employé # 433	40.48 \$
Employé # 500	61.60 \$
Employé # 551	136.60 \$
Employé # 619	357.27 \$
Employé # 656	55.57 \$
Employé # 78	208.56 \$
Énergie Valero inc.	14 871.71 \$
Extrême machine	2 646.76 \$
Fédération québécoise des municipalités	78.64 \$
Flash Tribu	275.94 \$
Fonds d'information sur le territoire	128.00 \$
Fournitures de bureau Denis	920.58 \$
France Blumhar-Thomassin	19.00 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	3 311.28 \$
Garda World	262.16 \$
Gestion Ched inc.	517.50 \$
Groupe Négotel inc.	506.36 \$
Groupe Ultima inc.	(1.00) \$
Groupe-conseil Aon	1 206.19 \$
GSI Environnement	3 037.18 \$
Hydro Québec	808.40 \$
Industrielle Alliance 02579	37 807.91 \$
Industries Lam-e	388.08 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Info Page	164.18 \$
Interconnexions LD	351.82 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	76.28 \$
Javel Bois-Francs inc.	629.63 \$
Joannie Paquin	28.50 \$
Karine Pomerleau	15.00 \$
Laboratoire Environex	287.44 \$
Latulippe inc.	175.87 \$
L'Doc de l'électro	172.45 \$
Le groupe Déziel	1 130.34 \$
Les Ateliers de l'EDQ	81.86 \$
Les Constructions François Roberge	1 735.00 \$
Les Copies de la Capitale inc.	286.00 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	72.41 \$
Les entreprises Tréma	1 092.26 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	31 790.14 \$
Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	4 109.33 \$
Les Pétroles Irving inc.	2 033.75 \$
Les produits Opti-max inc.	603.26 \$
Linde Canada limité 15687	351.28 \$
Location PRO	125.70 \$
Louis Hamel enr.	1 986.77 \$
Lucie Fournier	28.50 \$
MRC de la Jacques-Cartier	12 734.38 \$
Macpek Inc	1 526.90 \$
Maison des Jeunes La Barak	16 050.00 \$
Marie Larose	1 000.00 \$
Marie Larose	40.42 \$
Marie-Ève Caplette	34.38 \$
Marie-Ève Dufour	17.50 \$
Marie-Ève Lemieux	433.45 \$
Marie-Josée Lussier	22.00 \$
Mathieu Beaudoin	80.50 \$
Medimage inc.	613.31 \$
Mélanie De Beaumont-Turcotte	83.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	67 988.89 \$
Municipalité de Lac Beauport	9 139.74 \$
NAPA pièces d'autos	1 403.61 \$
Norton Rose Fulbright Canada	903.49 \$
Olivier Armstrong	100.00 \$
Orizon mobile	141.31 \$
Paquet Nissan Inc	24 899.99 \$
Pâtisserie le Far	75.00 \$
Pause café Soleil	74.73 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	174.29 \$
PG Solutions	43 890.62 \$
Plomberie Robert Fortin inc.	633.80 \$
Pneus Bélisle	6 791.16 \$
Productions Nœud Papillon	574.88 \$
Protection incendie PC	935.78 \$
Purolator Courrier Itée	93.22 \$
Québec Hydraulique J.L.	363.31 \$
Réal Huot inc.	3 284.54 \$
Receveur Général du Canada	30 655.13 \$
Renaud-Bray	(250.00) \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	25.00 \$
Roulements Harvey Inc.	238.06 \$
S.T.P. inc	126.47 \$
Sani Orléans inc.	2 034.95 \$
Sani-Fontaine	100.03 \$
Sani-Terre Environnement inc.	31 587.03 \$
SCFP	1 438.56 \$
SCFP - Section locale 5187	991.47 \$
Sébastien Huot	1 000.00 \$
Sentiers de la Capitale	5 279.40 \$
Service d'arbres G.P.	1 037.50 \$
SH MACHINERIE INC.	1 149.75 \$
Shell Canada Products	1 205.12 \$
Signalisation Lévis inc.	252.38 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	85.86 \$
Société protectrice des animaux de Québec	4 437.78 \$
Somavrac C.C. inc.	7 828.17 \$
S-Pace signalétique inc	12 045.36 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Station Service Alpin inc.	114.98 \$
Suzanne Longval	800.00 \$
Therméca	572.01 \$
Toromont Cat (Québec)	178.91 \$
Toshiba	635.83 \$
Union des municipalités du Québec	4 845.74 \$
Vigil Sécurité inc. Logitech Plus	992.35 \$
Ville de Québec	33 533.49 \$
Visa Desjardins	2 538.36 \$
Voltec Ltée	1 436.74 \$
VPZ Beauport	367.92 \$
Wolseley	204.66 \$
Wurth Canada Lté	202.52 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 10 décembre 2018</b>	<b>842 530.13 \$</b>

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Dépôt**

5. 429-12-18 **Dépôt du procès-verbal de correction PVC-001-18**  
Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière adjointe dépose le procès-verbal de correction PVC-001-18 et ses documents explicatifs.
6. 430-12-18 **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**  
Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, tous les élus déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière adjointe transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.
7. 431-12-18 **Dépôt du registre de dons**  
Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q. c., E-15.1.0.1, la greffière adjointe dépose le registre de dons contenant les déclarations de dons reçus par un élu, d'une valeur supérieure à 200 \$.

**SUIVI**

8. 432-12-18 **Suivi des correspondances**  
Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.
9. 433-12-18 **Mot du conseil municipal**  
Les membres du conseil municipal prennent la parole.

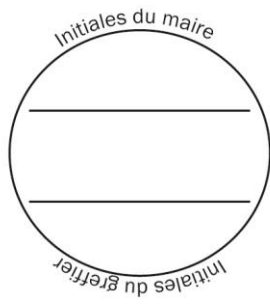
**RÈGLEMENTS**

10. 434-12-18 **Avis de motion et présentation du projet de Règlement 850-19 - Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2019**  
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2019. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement établit les taux de taxes et les compensations pour divers services qui seront en vigueur pour l'année 2019.

11. 435-12-18 **Adoption du Règlement 831-18 - Règlement régissant la garde des animaux domestiques, remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08**  
Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est régie par la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1, une ville peut adopter des règlements relatifs aux animaux;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réviser la réglementation relativement à la garde et à la possession d'animaux domestiques et notamment d'y prévoir des mesures visant à responsabiliser le gardien d'un animal, à préserver l'hygiène, la santé et la sécurité publique, à limiter les dommages aux personnes, aux animaux et aux biens;

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 novembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 10 décembre 2018 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Considérant que le maire déclare l'objet du règlement et sa portée :

**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 831-18 – *Règlement régissant la garde des animaux domestiques, remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 12. 436-12-18 Adoption du Règlement 832-18 - Règlement encadrant l'usage du cannabis

Considérant que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Considérant que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Considérant que la Ville désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 novembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 10 décembre 2018 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire déclare l'objet du règlement et sa portée :

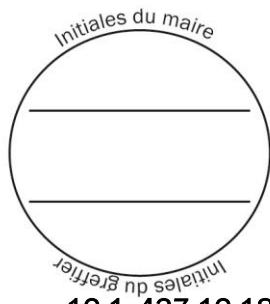
**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 832-18 – *Règlement encadrant l'usage du cannabis*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

12.1 437-12-18

### Suspension de la séance ordinaire

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De suspendre la séance ordinaire à 19 h 10, pour tenir la séance extraordinaire portant sur le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Les résolutions 438-12-18 à 445-12-18, inclusivement, se retrouvent à la séance extraordinaire du 10 décembre, 20 h.*

12.2 445-12-18

### Réouverture de la séance ordinaire

Considérant que le quorum est maintenu :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De rouvrir la séance ordinaire à 20 h 41.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Francis Côté, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 446-12-18

### Adoption du Règlement 833-18 – Règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 adopté à la séance du 12 décembre 2017;

Considérant que le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnés par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17* a été adopté le 10 avril 2017;

Considérant que la Ville juge nécessaire de modifier ledit règlement afin d'ajuster l'annexe des travaux et le bassin de taxation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 novembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté au même moment;

Considérant que le projet de règlement a été modifié de façon mineure depuis son dépôt, soit l'ajout de l'article 2 et la réorganisation de l'annexe A;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que ceux-ci déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

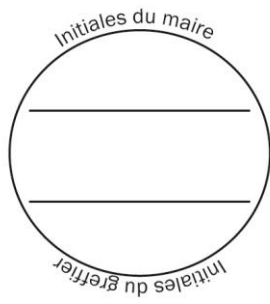
Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 10 décembre 2018 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le bassin de taxation pour l'étendre à l'ensemble des immeubles du territoire et revoir le tableau des projets :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 833-18 – *Règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)*;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

Vote contre : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à la majorité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

### URBANISME

14. 447-12-18

#### **Demande d'addenda au PIIA – Lot 5 584 420 - Rang St-Léon (construction zone de contrainte visuelle)**

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0044 pour la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles a été approuvée par le conseil municipal le 13 mars 2017;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et que cette construction est assujettie aux normes relatives aux zones de contraintes visuelles et sommets de montagne, soit le chapitre 6 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que le requérant souhaite agrandir la superficie du bâtiment principal, et que, par conséquent, la demande de PIIA n° 2016-0044 a été modifiée;

Considérant que l'addenda à la demande de PIIA n° 2016-0044 a été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2018;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter l'addenda à la demande de PIIA n° 2016-0044, visant à modifier (agrandir) les dimensions du bâtiment principal, conformément aux documents soumis au CCU le 13 novembre 2018 :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser l'addenda à la demande de PIIA n° 2016-0044, visant à modifier (agrandir) les dimensions du bâtiment principal à construire dans une zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 13 novembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 448-12-18

#### **Demande de dérogation mineure – 35, rue Tremblay**

Considérant que le 23 octobre 2018, les propriétaires de l'immeuble situé au 35, rue Tremblay ont déposé une demande de dérogation mineure n° 2018-0038 visant à autoriser un agrandissement d'un bâtiment principal;

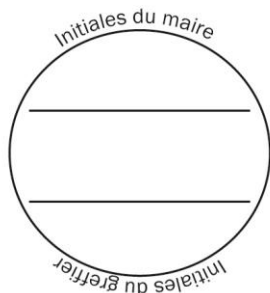
Considérant que l'agrandissement projeté rendrait dérogatoire le bâtiment principal dont la marge avant secondaire serait d'au moins 6,25 mètres au lieu d'un minimum de 7,62 mètres, tel que précisé à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage (grille de zonage pour la HB-12);*

Considérant que le terrain est adjacent à une très importante emprise de rue, éliminant ainsi tout problème au niveau de l'accumulation de neige, par exemple;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant qu'un avis public a été publié le 14 novembre 2018;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 13 novembre 2018 :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de dérogation mineure n° 2018-0038, visant à autoriser un agrandissement d'un bâtiment principal, au 35 rue Tremblay, dont la marge avant secondaire serait d'au moins 6,25 mètres au lieu d'un minimum de 7,62 mètres et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme le 13 novembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 449-12-18

### **Demande de dérogation mineure – 416, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant que le 6 novembre 2018, les propriétaires de l'immeuble situé au 416, avenue Sainte-Brigitte ont déposé une demande de dérogation mineure n° 2018-0038 visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal;

Considérant que la demande vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 5,61 mètres au lieu d'un minimum de 9 mètres et dont la marge latérale gauche est de 3,10 mètres au lieu d'un minimum de 5 mètres, et ce, tel que spécifié à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage* (grille de zonage pour la zone M-4);

Considérant qu'au moment de la construction du bâtiment, il n'était pas usuel d'avoir recours à un arpenteur-géomètre pour implanter une construction;

Considérant que la situation est existante depuis plus de 30 ans;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant qu'un avis public a été publié le 14 novembre 2018;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 13 novembre 2018 :

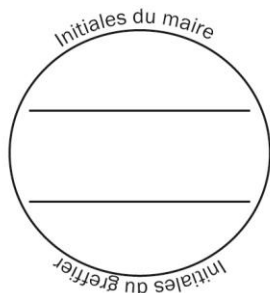
**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de dérogation mineure n° 2018-0038, visant à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 5,61 mètres au lieu d'un minimum de 9 mètres et dont la marge latérale gauche est de 3,10 mètres au lieu d'un minimum de 5 mètres et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme le 13 novembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

17. 450-12-18

N° de résolution ou annotations

### Autorisation de procéder à des travaux de remplacement d'une installation septique polluante, conformément à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales

Considérant que l'installation septique située au 81, rue Saint-Georges est saturée et polluante;

Considérant que la Ville doit faire cesser la pollution découlant de cette situation;

Considérant que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-27 prévoit que la Ville peut faire, aux frais du propriétaire, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 8) ou le rendre conforme à ce règlement :

**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la Ville à procéder à des travaux de remplacement de la fosse septique située au 81, rue Saint-Georges, dans l'éventualité où le propriétaire ne procède pas au remplacement dans les délais prescrits par le Service de l'aménagement du territoire soit au plus tard le 10 mars 2019;
- Que ces travaux soient à la charge du propriétaire du 81, rue Saint-Georges, tel que le prévoit la *Loi sur les compétences municipales*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **APPROVISIONNEMENTS**

18. 451-12-18

### Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

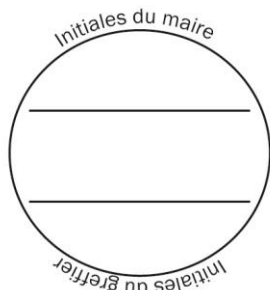
Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2019;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

- Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### TRAVAUX PUBLICS

19. 452-12-18

#### Acceptation des travaux réalisés en date du 22 novembre 2018 dans le cadre de la finalisation du « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4 »

Considérant l'entente intervenue relativement aux travaux de finalisation du « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf, phase 4 », signée en date du 22 juin, laquelle demeure confidentielle;

Considérant l'état d'avancement desdits travaux;

Considérant la réception d'une copie d'une correspondance par laquelle l'ingénieur au dossier atteste et confirme les travaux réalisés en date du 22 novembre 2018;

Considérant que ces travaux sont à la satisfaction de l'ingénieur au dossier, M. Steve Brillant de la firme Aecom:

**Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.**

**Il est résolu :**

- De prendre acte et d'accepter les travaux réalisés au 22 novembre 2018 relativement à la finalisation du « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf, phase 4 »;
- Que tous les travaux non complétés à ce jour et détaillés dans la correspondance de l'ingénieur doivent être exécutés au printemps 2019 et complétés au plus tard le 15 juin 2019 afin que la Ville puisse procéder à l'acceptation finale des ouvrages;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

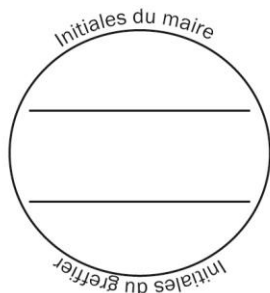
**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 453-12-18

#### Directive de paiement n° 4 - Charles-Auguste Fortier inc. (TECQ)

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres SBDL2017-04, le contrat de construction a été adjugé, le 21 août 2017, à *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour l'exécution de divers travaux soit la réfection des rues Langevin et de l'Étang (Lot A), la mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault (Lot B) et de la réparation des conduites des rues Collège et de la Patinoire (Lot C) pour un montant de 1 499 690,00 \$ (plus taxes);

Considérant la recommandation favorable de la firme mandatée au projet, GBI services d'ingénierie, et du directeur des services techniques, de procéder au



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

paiement de la directive de paiement n° 4, pour un montant de 249 061,11 \$ incluant les taxes :

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Il est résolu :**

- De verser un montant 249 061,11 \$, incluant les taxes, à *Charles Auguste Fortier inc.*, pour le paiement de la directive de paiement n°4;
- Que le paiement de la directive de paiement n° 4 soit financé à même le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

21. 454-12-18

### **LOISIRS**

#### **Demande de reconnaissance de la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que le 15 novembre 2018, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recevait la demande de reconnaissance de la *Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval*;

Considérant que cet organisme a été créé le 1<sup>er</sup> août 2018, en vertu de la *Loi sur les compagnies*, R.L.R.Q, c. C-38;

Considérant que la *Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval* a comme mission de :

- Diffuser l'histoire et le patrimoine des différents secteurs de la Ville (socio-éducatif, sportif, plein air, communautaire, culturel et scientifique) et promouvoir ses caractéristiques patrimoniales et paysagères;
- Effectuer et stimuler des activités de recherches afin de développer de nouvelles connaissances en matière d'histoire et de patrimoine;
- Établir un centre de documentation et un fonds d'archives et le rendre accessible à la population pour faciliter la recherche personnelle et collective;
- Développer des activités d'éducation et de sensibilisation auprès des citoyens de la Ville;
- Veiller à la conservation des éléments du patrimoine naturel et culturel de la Ville.

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.**

**Il est résolu :**

- De reconnaître la *Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval* comme organisme de la Ville, la demande étant complète et conforme aux exigences;
- Que M. Jean Giroux siège en tant qu' élu municipal sur le conseil d'administration de cet organisme;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

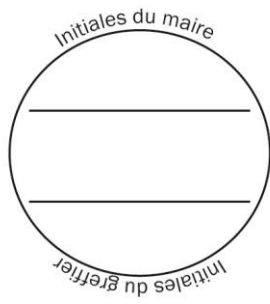
**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 455-12-18

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Nomination des lieutenants éligibles au sein du Service de la sécurité publique**

Considérant les besoins du Service de la sécurité publique dans la coordination et la supervision des équipes lors des opérations;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de lieutenants éligibles;

Considérant que les candidats ont démontré un vif intérêt à occuper ce poste et ont commencé une formation d'officier;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- De nommer les pompiers et premiers répondants suivants à titre de lieutenants éligibles :
  - M. Vincent Lapointe;
  - M. Jean-Philip Leclerc;
  - M. Jonathan Mathieu;
  - M. Maxime Paquette;
  - M. Dominic Paré.
- Que leur rémunération soit celle prévue dans le *Contrat traitant des conditions de travail – Avenant – AV-001-12 – Officier - Pompiers - premiers répondants* en vigueur lorsqu'ils agiront à cette fonction supérieure;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**23. 456-12-18 Embauche de Mme Élise Pouliot à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire**

Considérant la Résolution 318-08-18 autorisant le dépôt d'une offre de stage en récréologie pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.**

**Il est résolu :**

- De confirmer l'embauche de Mme Élise Pouliot, comme stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire suivant les dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;
- Que le stage soit d'une durée de 32 semaines, soit du 7 janvier au 16 août 2019, à temps plein;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 457-12-18 Confirmation d'emploi de Mme Vicky Lebrun, à titre d'agente de soutien administratif, à temps plein, régulier**

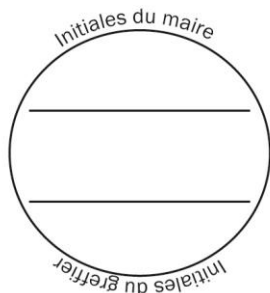
Considérant la Résolution 091-02-18, procédant à l'embauche de Mme Vicky Lebrun, au statut d'employée régulier, à titre d'agente de soutien administratif;

Considérant que la période de probation de Mme Vicky Lebrun est terminée et réussie avec succès;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- De confirmer Mme Vicky Lebrun au statut d'employée col blanc régulier, à temps plein, à titre d'agente de soutien administratif;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 458-12-18

**Désignation de M. Dany Dion, à titre de gestionnaire de formation associé dans le cadre de l'entente avec l'École nationale des pompiers de Québec**

Considérant que la Ville collabore avec l'École nationale des pompiers de Québec, pour la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie* aux pompiers;

Considérant que la Ville est aussi gestionnaire de formation pour les municipalités de Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la Résolution 388-10-18 nommant le gestionnaire de formation et le gestionnaire de formation associé;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le gestionnaire de formation associé :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- De désigner M. Dany Dion à titre de gestionnaire de formation associé pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que pour les municipalités de Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury auprès de l'École nationale des pompiers de Québec;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **AUTORISATION DE SIGNATURES**

26. 459-12-18

**Autorisation de dépôt de projet et désignation de signataire dans le cadre des programmes d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier - Acquisition de liseuses électroniques**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier offre un programme d'aide à la culture;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Jacques-Cartier pour le projet « Acquisition de liseuses électroniques » :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la directrice du Service des sports, des loisirs, de la culture et vie communautaire à déposer, au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la culture pour le projet « Acquisition de liseuses électroniques » et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

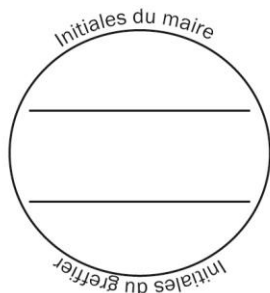
**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 460-12-18

**Autorisation de dépôt de projet et désignation de signataire dans le cadre des programmes d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier - La littérature d'ici pour grands et petits**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier offre un programme d'aide à la culture;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Jacques-Cartier pour le projet « La littérature d'ici pour grands et petits » :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des sports, des loisirs, de la culture et vie communautaire à déposer, au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la culture pour le projet « *La littérature d'ici pour grands et petits* » et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

**28. 461-12-18** **Autorisation de signature – Addenda 1 du protocole d'entente « Domaine de la Petite Europe, phase 1 »**

Considérant que les parties ont signé une entente de mise à jour pour le « Domaine de la Petite Europe, phase 1 » le 27 août 2018;

Considérant que les travaux correctifs, incluant les défaillances, devaient être complétés au plus tard le 31 octobre 2018;

Considérant que les conditions météorologiques particulières ont influencé l'échéancier de réalisation et que les travaux ont dû être interrompus subitement en raison des conditions météorologiques hivernales présentes en permanence depuis le 10 novembre 2018;

Considérant que les parties ont convenu que les travaux correctifs seraient terminés avant le 17 mai 2019 :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- De libérer le dépôt de garantie pour un montant de 130 088,01 \$;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'Addenda 1 du protocole d'entente « Domaine de la Petite Europe, phase 1 », afin d'établir la fin des travaux correctifs au 17 mai 2019;

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**29. 462-12-18** **Autorisation de signature - Contrat de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP) pour bibliothèque autonome associée**

Considérant que la Ville souhaite renouveler son partenariat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA);

Considérant que la Ville désire signer l'entente pour bibliothèques autonomes associées afin de maintenir un service de qualité aux citoyens;

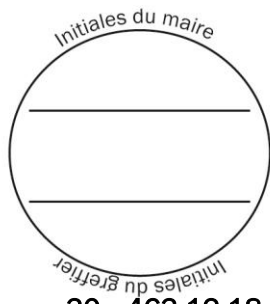
Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature dudit contrat :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De nommer Mme Édith Couturier comme représentante de la Ville et la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, Mme Sabrina Thomassin, comme responsable de la bibliothèque ayant reçu une formation définie par le CRSBP CNCA;
- De désigner le maire et le directeur général à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées entre la Ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA).

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.



30. 463-12-18

N° de résolution ou annotations

## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Autorisation de signature et dépôt d'une demande de subvention à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, volet 1 pour l'élaboration du Plan de sécurité civile**

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;
- Que la Ville autorise M. Moïse Mayer, directeur du Service de la sécurité publique à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 464-12-18

### **Autorisation de signature et de dépôt de demandes de subvention dans le cadre de la réalisation des projets du programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021**

Considérant que le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021, le 10 décembre 2018;

Considérant que le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada pourraient ouvrir des programmes de subventions au cours des prochains mois pour lesquels les projets inscrits au PTI 2019, 2020 et 2021 pourraient être admissibles;

Considérant que la Ville souhaite déposer des demandes de subvention pour la réalisation de projets admissibles :

**Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser le directeur général à déposer et à signer pour et au nom de la Ville des demandes de subventions lorsque des programmes ouvriront pour des projets qui y seront admissibles;
- De s'engager à respecter les modalités associées aux programmes de subvention advenant qu'un des projets présentés par la Ville soit accepté.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

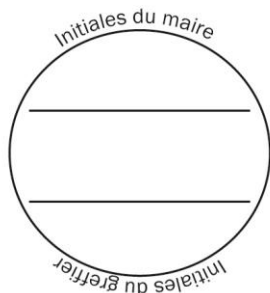
32. 465-12-18

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Période de questions**

À 21 h 04, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

La période de questions s'est terminée à 21 h28.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

N° de résolution ou annotations

**33. 466-12-18**

### **DISPOSITIONS FINALES**

#### **Levée de la séance**

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

**Il est résolu de lever la séance à 21 h 28.**

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

\_\_\_\_\_  
M. Carl Thomassin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Andrée-Anne Turcotte  
Greffière adjointe

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.